

ASSEMBLEE NATIONALE17 octobre 2005

LOI D'ORIENTATION AGRICOLE - (n° 2341)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N° 1147

présenté par
M. Herth-----
à l'amendement n° 19 de M. Taugourdeau

à l'ARTICLE 25

Compléter cet amendement par le paragraphe suivant :

« II. – En conséquence, dans le dernier alinéa du II de cet article, substituer au nombre :

« trois »,

le nombre :

« quatre ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement de conséquence.